

aura réussi à se faire incorporer, les Orangistes, déjà soutenus par le ministère, reviendront à la charge et tenteront, avec succès peut-être, un nouvel effort.

Il y a un an, dit *l'Ere Nouvelle*, l'honorable député de Montmorency réussit avec une assez forte majorité à faire tomber l'acte demandant à incorporer une autre société, et cela à cause du grand nombre de députés absents.

Jusqu'à présent il nous a fallu des efforts inouis pour sauver du péril nos institutions; et si nous sommes encore les dignes descendants des premiers colons, nous le devons au zèle et au patriotisme de ceux qui ont été chargés de défendre nos intérêts.

Les victoires nombreuses que nous avons remportées sur nos ennemis ne les ont pas accablés, et sans cesse ils ont tenté de nous anéantir comme nation. Ils y parviendront, nous le craignons fort, surtout si nous sommes toujours aussi mal servis par nos députés.

Plaise à Dieu que le patriotisme puisse une fois se réveiller dans ces cœurs mus par des intérêts mesquins.

Espérons que cette apathie de nos députés ne sera que momentanée et que nous les verrons bientôt à leurs postes remplir un devoir qu'ils n'ont que trop négligé.

#### COUR D'APPEL A QUEBEC.

Les Juges n'ont pris leur siège qu'à 10 $\frac{1}{2}$  heures hier matin. Le public attendait, avec impatience, leur arrivée. Après la lecture, par le greffier, l'acte de la nomination du juge Meredith, comme juge puisné de cette cour, le juge Caron prit la parole. Son Honneur déclara que, maintenant que le cinquième juge de la Cour d'Appel était nommé, il croyait de son devoir, pour éviter toutes difficultés, de cesser d'exercer ses fonctions judiciaires et conséquemment de se retirer. Il déclara néanmoins ne rien rétracter quant à l'opinion qu'il avait déjà émise au sujet de son droit de siéger, et termina, en disant qu'il était heureux de pouvoir dire, que l'entente cordiale qui avait toujours existé entre ses honorables collè-

gues et lui, avait rendu beaucoup plus faciles les devoirs importants de sa position de juge.

Aussitôt le juge Caron retiré, le président de la cour, Sir L. H. Lafontaine ordonna de procéder aux affaires ordinaires,

Les causes pendantes ont été rayées du délibéré et devront conséquemment être plaidées de nouveau.

*Journal de Québec.*

#### FAIT LAMENTABLE.

Nous apprenons qu'un malheur épouvantable vient d'affliger un cultivateur de Saint-Pierre-les-Becquets, du nom de Onésime Perrault. Le 4 mars, ce malheureux était absent de sa maison, et sa femme était occupée à la grange, vers 8 heures du matin, lorsque le feu se déclara dans la maison, et la réduisit en cendres avec cinq enfants en bas âge, qui composaient toute la famille.—*J. de Québec.*

Nos remerciements à l'Hon. F. X. Lemieux et L. H. Langevin, Ecuiers, pour l'envoi de documents parlementaires.

#### UNE LÉGION DE SANGSUES.

Le *Courrier de Lyon* rapporte le fait suivant :

“ La dame Q. . . garde-malade, était appelée avant-hier, afin de poser quarante sangsues au sieur Cottier. Le malade ayant changé d'avis, la garde-malade déposa sur la commode de ce dernier le vase contenant les quarante sangsues, promettant de revenir le lendemain, de très bon matin.

“ Pendant la nuit, le chat de la dame Cottier fit tomber le vase contenant ces sangsues sur le berceau d'un jeune enfant de deux ans placé près de la commode, sans que la mère, qui venait seulement de s'assoupir, entendit aucun bruit.

“ Vers deux heures du matin, le malade, réveillé par les cris perçants poussés par son enfant, appela sa femme qui trouva la pauvre petite créature couverte de sangsues qui, en se glissant

sous les draps, s'étaient attachées au différentes parties de son corps. La face du malheureux enfant était couverte d'une douzaine de sangsues, et trois de ces annélides était spécialement attachées au-dessus de l'œil gauche, qui, au dire du médecin, sera complètement perdu.”

UN BON MOT.—Il y a moins de cent ans, et dans un endroit qui n'est pas à cent lieues de Québec, un jeune homme se présentait devant un bureau d'examineurs pour être admis à l'étude du droit.

Un des examinateurs avait questionné le récipiendaire, qui est (il se porte bien) canadien-français, sur les détails de la mort de Jeanne d'Arc.

—Pourquoi la fit-on ainsi périr, ajouta le questionneur ?

—Parce qu'elle était soupçonnée de sorcellerie, répondit l'élève.

Était-elle prise pour un sorcier, pour avoir réussi à battre les Anglais, reprit l'examineur, anglais lui-même.

—Non, monsieur, répond l'élève, il n'est pas nécessaire d'être sorcier pour battre les anglais.—(*Le Courrier du Canada.*)

Montesquieu discutait sur un fait avec un conseiller du Parlement de Bordeaux. Ce dernier, après plusieurs raisonnements débités avec feu, ajouta : “ Monsieur, si cela n'est pas comme je vous le dis, je vous donne ma tête à couper.—Je l'accepte, répondit froidement Motesquieu ; les petits présents entretiennent l'amitié.”

—L'empereur *Commode*, ainsi nommé parce qu'il ne l'était guère, avait un secrétaire qui tomba malade un jour par suite d'un excès de table. Obligé de se mettre au lit, il faisait entendre beaucoup de plaintes (plinthes.)

CONDITIONS.—On s'abonne chez Mr. P. Lamoureux, rue Lamontagne, en payant 50 cents par six mois et d'avance. Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franches de port, et comme suit : [Pour le Bourru, boîte No. 134, Bureau de Poste.]